



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de BOA-BURKINA FASO

### AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration de **BANK OF AFRICA – BURKINA FASO (BOA-BURKINA FASO)**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration. Capital social : 22 000 000 000 FCFA – Siège social : 770, Avenue du Président Aboubacar S. LAMIZANA – RCCM : BF OUA 2000 B 647, invite l'ensemble des Actionnaires de la Banque à participer à l'Assemblée Générale Mixte – Ordinaire et extraordinaire, qui se tiendra le **Mardi 02 Avril 2019 à 10 heures précises dans la salle WAONGO I de l'Hôtel LAICO à Ouaga 2000**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Examen et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
  - 1.1 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire.
  - 1.2 Rapports des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire.
  - 1.3 Annexes aux états financiers exercice 2018.
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire.
3. Projets de résolutions.
  - 3.1 Approbation des conventions règlementées, visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant réglementation bancaire ;
  - 3.2 Quitus aux Administrateurs ;
  - 3.3 Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
  - 3.4 Distribution des dividendes ;
  - 3.5 Fixation des indemnités allouées aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 ;
  - 3.6 Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration ;
  - 3.7 Désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
  - 3.8 Validation des retraitements engendrés par le nouveau PCB ;
  - 3.9 Pouvoir pour formalités.

#### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

1. Mise en harmonie des statuts avec, d'une part, l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et d'autre part, avec la Circulaire n°01-2017/CB/C du 27 septembre 2017 relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.
2. Projets de résolutions.

Les documents d'information relatifs à cet ordre du jour seront disponibles à compter du 18 mars 2019, au Secrétariat de la Direction Générale, au 770, Avenue du Président Aboubacar Sangoulé LAMIZANA, 01 BP 131 OUAGADOUGOU 01, téléphone +226 25 30 88 70 à 73.

Le Conseil d'Administration compte sur votre participation à cette Assemblée Générale Mixte.

Le Président du Conseil d'Administration  
BANK OF AFRICA – BURKINA FASO

Lassiné DIAWARA